



Pour une société accueillante et ouverte

Contre la guerre et la haine de l'autre

Ne nous voilons pas la face

Chaque jour les médias nous rapportent leur cortège de sombres nouvelles : guerres, attentats, exodes. Il est inutile aujourd'hui de se voiler la face ou de débrancher la télévision : le monde est affecté de violentes secousses politiques et sociales qui exigent de nous des choix concrets et personnels. Des centaines de milliers de familles sont aujourd'hui réfugiées dans les pays proches des zones de combat (Jordanie, Liban, Turquie ...), des centaines de milliers de réfugiés, la mort aux trousses, sont en transit en Europe ou aux portes de notre continent.

Une opinion publique et des autorités divisées

Au fil des semaines, l'actualité nous montre les choix en zig-zag des autorités françaises et des autres pays européens, partagés entre la réticence, puis l'ouverture, et enfin la peur d'être débordés. On voit l'évolution des opinions publiques, divisées entre une fraction qui compatit au sort des réfugiés et s'engage parfois concrètement dans l'action, une fraction qui s'interroge sur les conséquences pour l'avenir, et une fraction enfin qui exprime franchement son hostilité à tout accueil de migrants.

Notre choix est sans ambiguïté

Nos convictions syndicales nous orientent sans ambiguïté vers des choix qui relèvent de l'humanisme le plus élémentaire : tendre la main à toute personne en danger de mort. Nous déplorons par ailleurs que certains subordonnent leur soutien à une appartenance religieuse ou ethnique des réfugiés. Car c'est justement cette intolérance fondée sur des critères religieux qui gangrène en profondeur toutes les solutions politiques au Moyen-Orient. Le groupe DAESH en particulier, principal fauteur de guerre, porte au paroxysme cette intolérance à toute vision de l'islam autre que celle qu'il défend par le crime et la torture, une vision obscurantiste et particulièrement réactionnaire et méprisante à l'égard des femmes.

Pour une Europe solidaire

Une partie de l'opinion publique européenne est réticente à l'accueil des réfugiés non par racisme intrinsèque, mais parce qu'elle souffre déjà, et craint de rajouter une misère supplémentaire à une situation sociale déjà difficile. L'observation de ce qui se passe en Allemagne est éclairante, où l'on voit qu'une population moins exposée au spectre du chômage se révèle globalement plus accueillante qu'en France. Mais de part et d'autre du Rhin, c'est bien le même choix qui s'offre aux citoyens : un véritable choix de société. Voulons-nous d'une Europe bunkerisée, qui cherche des bouc-émissaires pour exorciser les affres de sa propre crise, ou au contraire une Europe ouverte et solidaire qui fera rayonner les idéaux de liberté et de fraternité au delà de ses propres frontières ?

Ces idéaux que des communes et des citoyens, en France, vivent au quotidien en accueillant déjà des réfugiés, que les municipalités de Valence ou Barcelone au-delà des Pyrénées mettent en œuvre en affrétant un navire pour faciliter le voyage des migrants et que le pape François appelle de ses vœux au nom de tous les chrétiens en les exhortant à l'accueil.

Contre une recherche effrénée du profit

Face aux doutes qui assaillent la société française, nous devons réaffirmer fermement nos convictions : loin d'être antagonistes, la lutte résolue contre le chômage et pour l'accueil des réfugiés relèvent au contraire d'une même politique visant à s'attaquer aux vraies racines du mal : une société où la recherche effrénée du profit entre les mains de quelques privilégiés se paye au prix du chômage de masse, de la misère sociale, des déplacements de populations et de la guerre.

HANDICAP ET PERSONNES ÂGÉES : 10 ANS APRÈS. ON EST ENCORE LOIN DU COMPTE

Une loi ambitieuse et des réalisations qui peinent à suivre

La loi du 11 février 2005 devait assurer « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté » aux personnes handicapées. Dix ans après, ces dernières sont encore trop souvent considérées comme des citoyen-nes de seconde zone.

Certes cette loi a constitué un progrès au niveau des intentions affichées et d'un début de réalisation. En créant les Maisons Départementales des Personnes handicapées (MDPH), elle a instauré un guichet unique simplifiant ainsi a priori les démarches. Mais, même ici, l'accès à l'information reste difficile d'abord pour le montage des dossiers en raison d'un personnel souvent insuffisant.

Mais au lieu d'un renforcement de cette loi, la tendance actuelle est plutôt au dé-tricotage. Certaines mesures prévues ont été différées, d'autres ne sont plus à l'ordre du jour. En fait, la loi de 2005 n'a pas été financée et l'État s'est défaussé sur les conseils départementaux qui, par manque criant de moyens, ont du mal à faire face aux besoins sans cesse croissants.

De nouveaux délais pour une accessibilité complète

Les établissements recevant du public, les moyens de transports et les bâtiments d'habitation pour les personnes handicapées devaient être rendus tous accessibles à ces dernières au plus tard au 1er janvier 2015. Aujourd'hui seulement 40% de ces établissements le sont. S'appuyant sur les difficultés à atteindre ces objectifs, une ordonnance du 21 juillet 2015 (« ordonnance de la honte » selon des associations de handicapé-es) vient d'accorder de nouveaux délais de mise en conformité assortis de pénalités en cas de non respect :

- pour les établissements : 3 ans maximum pour ceux accueillant moins de 200 personnes, 6 ans voire 9 ans pour les structures de plus grande capacité ou en cas de « difficulté financière avérée »,
- pour les transports : 3 ans maximum pour les transports urbains, 6 ans pour l'interurbain et 9 ans pour le ferroviaire.

Ces nouveaux retards sont d'autant plus regrettables que l'amélioration de l'accessibilité rend aussi service aux

personnes âgées, aux parents avec des poussettes et à l'ensemble des usagers des transports. C'est un investissement d'avenir pour une population de plus en plus vieillissante.

Peut-être pour mieux faire avaler ce recul, une disposition intéressante est entrée en application à la mi mai : désormais le stationnement est gratuit pour les personnes handicapées non seulement sur les emplacements réservés, mais aussi sur toutes les autres places sur toute la France à l'exception des parkings privés.

Des prestations insuffisantes et d'un accès inégal

Une Prestation de Compensation du Handicap (PCH) a bien été créée permettant la prise en charge par la collectivité des dépenses liées au handicap. Mais elle est loin de suffire à couvrir les dépenses et les restes à charge demeurent très importants. Il n'y a pas non plus d'égalité de traitement d'un département à l'autre. Enfin les délais de traitement sont souvent très longs entre l'accusé de réception délivré par la MDPH et la prise en charge effective : au moins 2 ans en Ile-de-France.

Les besoins des déficients intellectuels ne sont pas assez pris en compte notamment en matière d'accessibilité et de simplification de l'information en français de niveau facile.

Si les personnes handicapées soutenues par un réseau inter-associatif arrivent à mieux s'en sortir, ce n'est pas le cas de la majorité d'entre elles qui ne font partie d'aucun réseau.

Pour les personnes âgées, des promesses non tenues mais des progrès sur l'information.

Concernant les personnes âgées, les barrières d'âge devaient être supprimées dans un délai de 5 ans aboutissant à une prestation unique pour l'ensemble des handicapé-es quel que soit leur âge. Or rien n'a été fait dans ce sens et si un handicap survient après 60 ans on est considéré comme une personne âgée dépendante avec des prestations inférieures à celles des handicapé-es. Il n'y a pas de petites économies...

Le souci louable d'égalité de la loi est loin d'être traduit dans tous les domaines.

Dernière heure : enfin un portail public d'information sur la dépendance.

Depuis juin un portail internet centralise toutes les informations utiles concernant les personnes âgées : annuaire des établissements médicaux-sociaux, présentation des différentes aides etc.

Il suffit de cliquer sur : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr ou d'appeler le 08 20 10 39 39 du lundi au vendredi (9h à 18h).

NOUVEL ACCORD POUR LES AGENT-ES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES HANDICAPÉES DE PÔLE EMPLOI

Parmi les avancées tangibles :

- L'aménagement d'horaires pour les agent-e-s bénéficiaires de la loi, aux fins de soins étendus aux agent-e-s pour accompagner les soins d'enfants, de parents ou de conjoint-e.
- La reconnaissance du motif d'absence pour panne de matériel (fauteuil roulant, appareil auditif entre autres) ou indisponibilité du chien, sur présentation d'un justificatif du professionnel consulté - technicien, audio prothésiste, vétérinaire, par exemple.
- La mise à disposition, dans la mesure du possible dès la période d'essai du poste de travail adapté ou la prise en compte de la mise à disposition tardive pour la validation de cette période d'essai.

Le SNU a revendiqué un temps partiel bonifié pour les collègues TH dont la nature des limitations de santé leur impose un temps partiel. Ce qui a été refusé par la direction.

Nous avons vite compris que cette revendication ne serait pas satisfaite puisque dès le début de la négociation, les représentant-es de la DG annoncent un accord à coût zéro euro pour l'Etablissement.

Bien que cet accord ne soit pas satisfaisant, le SNU, après avoir soumis la décision au sein de ses sections régionales, a décidé d'y adhérer considérant que les quelques avancées citées ci-dessus sont des premiers pas qu'il convient de ne pas négliger.

LES ALD (AFFECTIONS LONGUE DURÉE) : DES PRIVILÉGIÉS ?

Souvent, quand il s'agit de bénéficiaires de droits particuliers, des rumeurs courent qu'il s'agit de privilégiés, de profiteurs, quand ils ne sont pas des fraudeurs.

Mais, comme souvent également, la rumeur est fautive, injuste et ne tient aucun compte des réalités que recouvrent les aides et que vivent les intéressés.

Dans les cas des ALD, la première notion qu'il ne faut jamais oublier est que ne rentrent dans cette catégorie que des personnes atteintes de maladies graves (diabète, cancers, maladies cardio-vasculaires ou autres...) qui demandent des soins importants et parfois fréquents. Les malades sont pris en charge à 100% par la Sécurité Sociale pour tout ce qui concerne leur maladie.

On pourrait croire qu'une telle prise en charge leur donne un confort financier optimal. Cette idée est tout à la fois vraie et fautive : réelle pour tous les frais afférents à l'ALD, mais erronée pour tous ceux qui n'en dépendent pas directement.

Les malades « chroniques » en ALD sont en général des personnes âgées de plus de 60 ans et hospitalisées trois fois plus souvent que l'ensemble de la population. De plus leur maladie entraîne des complications qui demandent des soins non remboursés dans le cadre de l'ALD et parfois coûteux.

Les constats réalisés sur les restes à charge (RAC) des assurés sociaux montrent que les malades en ALD supportent :

- Les RAC les plus élevés pour les hospitalisations
- Des dépenses importantes pour des prothèses dentaires ou autres, des frais auditifs ou d'optique...
- Des soins de ville plus élevés que la moyenne

Si la solidarité joue bien son rôle pour permettre l'accès aux soins des malades les plus en difficulté grâce à la prise en charge à 100% des frais afférents directement à leur maladie, il faut tordre le cou à cette idée qu'ils bénéficieraient du système : ils sont amenés, de par leur affection, à dépenser plus pour des soins complémentaires pour lesquels les restes à charge sont plus élevés que pour l'ensemble de la population couverte par l'assurance maladie.

LA MOBILISATION UNITAIRE DES RETRAITÉS CONTINUE !

**A l'initiative d'un collectif de 9 organisations dont fait partie la FSU,
plus de 100 000 cartes-pétitions sont parvenues à l'Élysée :**

« Non les retraités ne sont pas des nantis.

Depuis plusieurs années, les 16 millions de retraités de ce pays, du secteur public comme du privé, constatent que leur situation ne cesse de se dégrader.

La retraite n'est pas un privilège ou une prestation sociale. Elle est un droit obtenu par le travail et son niveau est directement le résultat des rémunérations perçues pendant la vie professionnelle et le nombre d'années cotisées, corrigé de mesures de solidarité.

Inacceptable que 10 % des retraités vivent sous le seuil de pauvreté, que 7 % des retraités de 60 à 69 ans occupent un emploi en 2012, chiffre qui a doublé depuis 2006. La moitié d'entre eux y sont contraints par le montant insuffisant de leur pension.

Inacceptable, aucune revalorisation des pensions depuis le 1^{er} avril 2013 alors que le pouvoir d'achat des retraités baisse depuis des années du fait de l'augmentation constante des dépenses contraintes et des multiples mesures fiscales (CASA, disparition de la demi-part parent isolé, fiscalisation de la majoration pour 3 enfants, augmentation de la TVA, modification de l'assiette de la CSG, ...).

Aujourd'hui trop de retraités, et particulièrement des femmes, sont en dessous du seuil de pauvreté, y compris avec une carrière complète. L'aggravation de la baisse du pouvoir d'achat des retraités ne résoudra en rien les difficultés financières des régimes de retraite, ni ne favorisera le retour de la croissance.

Nous attendons toujours la mise en œuvre d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, alors que le reste à charge des personnes en perte d'autonomie ne cesse de croître. Les 0,3 % de la CASA prélevés sur les pensions doivent être intégralement attribués au financement de la perte d'autonomie.

Inacceptable que l'accès aux soins devienne de plus en plus difficile du fait du manque de médecins, des dépassements d'honoraires, du désengagement de la Sécurité Sociale provoquant l'augmentation du prix des compléments santé.

Dans l'immédiat, les retraités revendiquent :

La fin du gel des pensions et l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités avec l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires et un minimum de retraite équivalant au SMIC pour tout retraité ayant une carrière complète.

La mise en œuvre courant 2015 de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement et la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale.

Le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé. »

Le 24 novembre 2015, cette mobilisation sera relayée par des initiatives à Paris et dans les régions notamment par une grande conférence de presse unitaire des 9 organisations.

BREVE :

Les pensions de retraite de base seront bien revalorisées cette année de 0,1 %. Ce taux a été confirmé le 1^{er} octobre 2015, jour de la revalorisation, par la CNAV aux organisations syndicales de retraités. Cela va se traduire par une augmentation de la retraite de base de 1 euro par mois en moyenne. Quelle bonne nouvelle !

Pour vous abonner et recevoir PST par mail, une seule adresse snu.pst@gmail.com

Ont participé à ce numéro le collectif de la rédaction : Daniel Bossard, Joseph Gabriac, Monique Huguet, Claude Kowal, Guy Masquelier, André Momein, Joseph Romand.